

COP 21

ANGLET  
ANGELU

HITZA HITZ



Réhabilitation énergétique des bâtiments publics et production d'énergie renouvelable

Boite à outils : fiche n°2 p.50 et fiche n°1 p. 56

La ville d'Anglet a engagé la réhabilitation des édifices publics en commençant par traiter la patinoire dont la consommation énergétique représentait 41% de la facture globale des bâtiments publics.

L'objectif est de réduire de 28% de la consommation d'énergie de ce bâtiment.

De plus, des dispositifs de production d'énergie renouvelable ont été intégrés dans les programmes de rénovation énergétique du patrimoine d'Anglet :

- 1300 m<sup>2</sup> de panneaux solaires sur le toit de la patinoire.
- 300m<sup>2</sup> de panneaux solaires au pôle social, ainsi qu'à la maison pour tous.

Les normes de performance énergétique de tout nouveau bâtiment est fixé à 40KWhep/m<sup>2</sup> dès 2012.

En 2014, la ville d'Anglet a réduit sa consommation énergétique de 15%.

### La patinoire



## PROCHAINE ÉTAPE

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre dans le patrimoine bâti communal.
- Devenir exemplaire dans le domaine de la construction durable.

